



# Syndicat des eaux du plateau des Rousses

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 8 JUILLET 2019 A 18H30

### Présents :

- **Les Rousses** : Jean-Sébastien LACROIX
- **Bois d'Amont** : Christiane GROS
- **Prémanon** : Vincent HALLUIN
- **Lamoura** : Marie-Claire ROBEZ-MASSON
- **Lajoux** : Philippe MERMET – Jean-Marie PERROT
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Joël DURIF

**Absents** : Bernard MAMET (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX) - Cathy BON (pouvoir à Vincent HALLUIN) – Jean-Michel VANINI (excusé) – Christian BIENMILLER (pouvoir à Marie-Claire ROBEZ-MASSON)

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie PERROT

M. le Président souhaite la bienvenue à Christiane GROS nouvelle déléguée de Bois d'Amont au Syndicat des Eaux.

Le 8 juillet 2019 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président.

**Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 27 juin 2019, le comité syndical, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales délibérera quel que soit le nombre de membres présents.**

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 mars 2019**
- 3. Tarifs de la surtaxe syndicale**
- 4. Travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses – Déclaration de sous-traitant**
- 5. Aire d'alimentation du captage du lac des Rousses – Mise en œuvre du programme d'actions agricoles 2019 : signature du devis et demande de subvention à l'Agence de l'eau**
- 6. Etude des deux golfs des Rousses dans le cadre de la démarche « zéro phyto, économies d'eau et traitement de pollutions » : signature du devis et demande de subvention à l'Agence de l'eau**
- 7. Questions et informations diverses**

### **1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Le comité syndical désigne à l'unanimité Jean-Marie PERROT secrétaire de séance.

## 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 19 mars 2019

M. le Président propose au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Christiane GROS s'abstient car elle était absente lors de la dernière réunion.

Le comité syndical approuve par 7 voix pour et 1 abstention le compte rendu de la réunion du 19 mars 2019.

## 3. Tarifs de la surtaxe syndicale

M. le Président rappelle que suite à la réunion du comité syndical du 19 mars 2019 concernant la facturation des Unités Logements pour les logements de tourisme, une réunion de travail où l'ensemble des délégués syndicaux ont été conviés a eu lieu mardi 11 juin pour réfléchir sur les tarifs de la surtaxe syndicale : part fixe et part variable afin de répondre à la demande des loueurs de meublés touristiques qui contestent les Unités Logements.

M. le Président indique que les unités logement ont été mises en place depuis longtemps dans le contrat avec SUEZ. Le recensement des unités logement touristiques a pris du temps et il y a eu un décalage entre la publication du règlement et le moment de la mise en place pour certains abonnés.

Une simulation tarifaire a été effectuée avec pour but de réduire l'impact sur les loueurs de meublés sans impacter les autres consommateurs.

M. le Président rappelle les tarifs HT de la part syndicale :

- part fixe : 52.36 €
- part variable de 0 à 100 m3 : 0.5493 €
- part variable au-delà de 100 m3 : 0.8752 €

Le cabinet IRH a proposé plusieurs scénarios en rappelant tout d'abord les tarifs actuels du SIE sur la base d'une facture 120 m3 au 01/01/2019 :

facture 120 m3 AEP au 01/01/2019 :		ACTUEL	
		cout unitaire	cout total
délégataire	part fixe	54,52 €	54,52 €
	PV 0-100m3	0,5349 €	53,49 €
	PV + de 100 m3	0,8230 €	16,46 €
SIE	part fixe	52,36 €	52,36 €
	PV 0-100m3	0,5493 €	54,93 €
	PV + de 100 m3	0,8752 €	17,50 €
AE	Préservation des ressource	0,0765 €	9,18 €
	Lutte contre la pollution	0,2700 €	32,40 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>290,84 €</b>
TVA	5,50%		16,00 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>306,84 €</b>
			2,56 €
	% de part fixe		42,9%

Selon les données actuelles suivantes :

<u>données 2018 :</u>	
Abonnements	4704
Unités logements	2393
TOTAL PARTS FIXES	7097
volumes tranche 0-100m <sup>3</sup> /an	262842
volumes tranche >100m <sup>3</sup> /an	244928
<u>calcul des recettes du SIE vente d'eau</u>	
abonnés (hors VEG) :	730 339 €

Et selon la proposition des délégués lors de la réunion du 11 juin 2019, M. le Président propose de modifier les tarifs de la part syndicale comme suit, en jaune, dans le tableau :

<u>simulations :</u>					
		<b>ACTUEL</b>	<b>PF à 48,50 €</b>	<b>PF à 40,00€</b>	<b>PF à 37% (yc part délég)</b>
SIE	<b>part fixe</b>	52,36 €	<b>48,50 €</b>	<b>40,00 €</b>	41,00 €
	<b>PV 0-100m3</b>	0,5493 €	0,5493 €	<b>0,6641 €</b>	0,7518 €
	<b>PV + de 100 m3</b>	0,8752 €	0,8752 €	<b>0,9900 €</b>	0,8752 €
	<b>recettes SIE</b>	<b>730 339 €</b>	<b>702 945 €</b>	<b>700 887 €</b>	<b>702 943 €</b>
	écart recettes SIE (€)	/	- 27 394,42 €	- 29 452,31 €	- 27 396,41 €
	écart recettes SIE par rapport à simul PF 48,50 € (€)			- 2 058 €	- 2 €

M. le Président propose donc de baisser la part fixe en deux temps :

- Part fixe à 48.50 € pour l'ensemble des abonnés : on revient au niveau de recettes de 2016 avant la mise en place des dernières UL ;
- Part fixe à 40 € pour l'ensemble des abonnés : pour garder le même niveau de recettes pour le SIE, on augmente de manière équivalente les deux parts variables de 0.1148 €.

Ainsi, le SIE réalise un gros effort sur la part fixe en la diminuant de 12.36 € par an, ce qui permet d'apporter une réponse à la demande des loueurs de meublés, et augmente de manière équivalente de 0.1148 € les deux parts variables afin de maintenir le même niveau de recettes qu'en 2016 avant la mise en place des UL.

Cela favorise les faibles consommateurs mais cela impacte les gros consommateurs au-delà de 200 m<sup>3</sup> qui verront leur facture augmenter.

Le règlement quant à lui reste inchangé avec une part fixe par logement.

Le taux de part fixe sera alors de 36.4 %. M. le Président précise que les charges fixes représentent réellement 75% des charges du syndicat. Marie-Claire ROBEZ-MASSON relève qu'il reste toujours les unités logement.

M. le Président reconnaît des cas particuliers à régler au cas par cas cependant le mode des UL est le plus équitable.

Christiane GROS demande la définition de « l'unité logement ». M. le Président que l'unité logement correspond à 1 appartement, c'est différent de la notion de compteur.

M. le Président propose de fixer les nouveaux tarifs suivants applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- part fixe : 40.00 €
- part variable 0 à 100 m<sup>3</sup> : 0.6641 €/m<sup>3</sup>
- part variable + 100 m<sup>3</sup> : 0.9900 €/m<sup>3</sup>

Le comité syndical décide par 6 voix pour et 2 abstentions (Marie-Claire ROBEZ-MASSON et Cathy BON) les nouveaux tarifs de l'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

M. le Président précise qu'il n'est pas possible d'appliquer ce tarif rétroactivement car cela ne serait pas légal.

#### **4 – Travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses – Déclaration de sous-traitant**

Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Président présente une déclaration de sous-traitance du membre du groupement CANIOTTI PERE ET FILS dont le titulaire du marché est SUEZ SERVICES au profit de SARL PROCESS SOL (21 – SENECEY LES DIJON) concernant la préparation du support et application en 2 couches d'un mortier d'imperméabilisation du type SIKATOP 209.

Le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités s'élève à 2 450.00 € HT avec paiement direct à l'entreprise.

M. le Président indique qu'il n'y a pas d'augmentation du coût du marché.

Le comité syndical accepte l'acte de sous-traitance et autorise M. le Président à signer cet acte de sous-traitance.

#### **5 – Aire d'alimentation du captage du lac des Rousses – Mise en œuvre du programme d'actions agricoles 2019 : signature du devis et demande de subvention à l'Agence de l'eau**

Le captage d'eau potable du SIE du Plateau des Rousses est protégé par arrêté préfectoral depuis 2001 (périmètres de protection). Ce captage, aux vues de son eutrophisation, a été classé prioritaire au titre du SDAGE de l'AE RMC et un comité de pilotage s'est mis en place.

A ce titre, le SIE du Plateau des Rousses a sollicité la chambre d'agriculture qui a réalisé un Diagnostic Territorial des Pressions d'Origine Agricole (DTPA), au sein de l'Aire d'Alimentation du Captage d'eau potable (AAC) en 2016. Une convention pour la réalisation d'un programme pluriannuel d'actions, de 2019 à 2023 a été signée entre le SIE du Plateau des Rousses et la Chambre d'Agriculture du Jura.

Suite à la réunion agricole du 06 décembre 2018 et au comité de pilotage du 14 janvier 2019, un programme d'actions pluriannuel a commencé à se structurer, et certaines actions à tenir sur 2019 ont été valisées.

Le devis présenté par la Chambre d'Agriculture du Jura, **d'un montant de 15 088.00 HT**, reprend la mise en place de la 1<sup>ère</sup> année du programme d'actions agricoles sur l'Aire d'Alimentation du lac des Rousses et a pour objectifs :

- mise en œuvre du programme d'actions agricoles, définies lors du Comité de Pilotage du 14 janvier 2019 ;
- établir une synthèse de l'ensemble des actions conduites sur l'aire d'alimentation de captage et coordonner la rédaction d'un rapport unique de bilan d'activité ;
- compiler les résultats d'analyse d'eau ;
- préparer l'organisation, animer techniquement le COPIL annuel et établir le compte rendu.

En 2019, une réunion est prévue pour voir ce qu'il est possible de faire en termes d'épandages pour qu'il y ait le moins d'impact possible au niveau du lac. En ce qui concerne l'assainissement, un gros programme de travaux va être réalisé par le Syndicat Mixte du Haut Jura pour 1 500 000 € entre la Cure et la Gouille à l'ours car le réseau est saturé par des eaux pluviales parasites. Actuellement, se déroule un diagnostic sur la mise en conformité des réseaux à la Cure, puis sur le réseau des eaux usées le long du lac et aux Berthets pour voir si les maisons sont bien raccordées. Une étude est en cours de réalisation pour que les eaux usées provenant de la Cure transitent au niveau du village des Rousses sans passer par la Gouille à l'ours.

Sylvie MICHAUD demande si le syndicat mixte du Haut Jura participe à la prise en charge du devis de la Chambre d'agriculture. M. le Président répond qu'ils financent les travaux.

Joël DURIF demande si le programme d'actions correspondant au devis de 15000 € va se dérouler sur 1 an. M. le Président répond que le COPIL existe depuis 2016, des actions ont déjà été mises en places, surtout avec les agriculteurs. On était plus dans le dialogue que dans l'action. Désormais, avec ce devis, nous serons plus dans l'action et il est valable 1 an. Il a demandé que le COPIL NATURA 2000 et le COPIL du captage se fasse simultanément.

Le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer ce devis et de solliciter une subvention de l'Agence de l'eau qui peut s'élever à 80%.

Philippe MERMET demande si les agriculteurs sont conciliants. M. le Président répond qu'il a senti une prise de conscience des agriculteurs par rapport à la protection du lac des Rousses. Il y aura des journées sur le terrain pour leur expliquer ce qu'ils peuvent faire ou pas et des mesures pour qu'il y ait le moins d'impact possible.

Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer le devis de la Chambre d'Agriculture d'un montant de 15 088.00 € HT et sollicite une subvention de la part de l'Agence de l'eau.

## **6 – Etude des deux golfs des Rousses dans le cadre de la démarche « zéro phyto, économies d'eau et traitement des pollutions » : signature du devis et demande de subvention à l'Agence de l'eau**

Le Président explique que cette étude a pour objectif d'établir un diagnostic complet des golfs du Rochas et du Mont Saint Jean aux Rousses afin de définir un programme d'actions susceptibles de bénéficier des dispositifs d'aides « Agence de l'eau » en vue de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, des sources de pollution diffuses, de la gestion des ressources en eau, et des stations de lavages.

Il s'agit d'apporter aux golfs une expertise sur leurs pratiques en termes d'impact environnemental.

Le montant de cette étude s'élève à 7 000.00 € HT et est réalisée par la société CMG de BELCODENE (13).

Pour que l'agence de l'eau accepte de verser une subvention, il faut que les 2 golfs s'engagent.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer le devis correspondant et à solliciter une subvention à l'Agence de l'eau au taux de 80%

## **7 – Questions et informations diverses**

- M. le Président informe le comité syndical qu'il faut augmenter la capacité des réservoirs des Tuffes et de la Cure. Le Cabinet MERLIN et SUEZ étudient le dossier et se demandent s'il est nécessaire de garder les 2 transits du haut service entre la station de traitement et la Cure.

On détournerait qu'un seul réseau et à l'avenir il n'y aura plus qu'une canalisation sur le haut service. En cas de casse, il faudra intervenir dans des délais très courts, mais en doublant les réservoirs on aura une autonomie de 24h au lieu de 8h. De plus, sur un réseau neuf il y a moins de risque de casse. Ces travaux demandent des études poussées du cabinet MERLIN qui ne sont pas prévues dans leur contrat de maîtrise d'œuvre. Antoine DELACROIX a fait parvenir un devis de 8 500 € HT, soit 10 200 € TTC. M. le Président propose de signer ce devis directement avec le cabinet Merlin sans mise en concurrence.

Sylvie MICHAUD demande si les travaux sur un réservoir coûtent très chers. M. le Président répond que le doublement du réservoir des Tuffes coûte environ 1 million d'euros. D'ici 2 ans il faudra attaquer les travaux car il y a un problème d'autonomie avec ces réservoirs. Elle n'est que de 4h sur le réservoir de la Cure, ce qui est très peu.

- Philippe MERMET souhaite des informations sur les travaux de l'usine de traitement. M. le Président répond que la filière de traitement est terminée. Suez serait capable de démarrer le nouveau traitement, mais comme cela va générer des goûts et de mauvaises odeurs pendant quelques semaines, le traitement démarrera en septembre. Une information sera faite auprès des usagers qui devront faire remonter l'information pour savoir où faire des purges. La communication aura lieu au mois d'août avec les factures, dans la presse, sur les panneaux d'affichage et les sites Internet des mairies. La fin des travaux sur le bâtiment aura lieu fin octobre. Il a été demandé au maître d'œuvre et aux entreprises de faire du nettoyage autour du bâtiment. La prochaine réunion de chantier aura lieu jeudi 11/07 au matin. Les travaux suivent leur cours. Un surcoût d'environ 10 000 € est attendu sur un montant estimé de travaux de 1 900 000 € HT et concerne le remplacement de fenêtres (joints amiantés), de peinture... dont une partie sera prise en charge par SUEZ.

M. le Président indique que la prochaine réunion aura lieu en septembre où sera présenté le rapport annuel de 2018.

Séance levée à 19h17  
Le Secrétaire de séance

Le Président,

Jean-Marie PERROT



Jean-Sébastien LACROIX

